

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008**

**Délibération
n° 2008.02.034**

**Participation pour la
réalisation de 17
logements PLUS
dans le cadre du
Plan de Cohésion
Sociale - Opération
Résidence Daras
sur la commune
d'Angoulême**

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN à Philippe MOTTET

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE /
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT

Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

**PARTICIPATION POUR LA REALISATION DE 17 LOGEMENTS PLUS DANS LE CADRE DU
PLAN DE COHESION SOCIALE - OPERATION RESIDENCE DARAS SUR LA COMMUNE
D'ANGOULEME**

La ComAGA intervient en faveur de la production des logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt locatif à usage social).

L'opération « Résidence DARAS » à Angoulême compte 17 logements PLUS dédiés à la production nouvelle PCS (Plan de Cohésion Sociale). L'opérateur en charge de l'opération est l'OPAC de l'Angoumois.

Le règlement de participation de la ComAGA adopté par délibération n°31 du 2 février 2006 détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLUS produit, répartis en 70% à l'acquéreur du foncier ou du bâti existant pour l'acquisition - viabilisation, et 30% à l'opérateur HLM pour la réalisation proprement dite des logements.

S'agissant d'une opération d'acquisition - amélioration, il est proposé d'attribuer 100% de la participation ComAGA à l'OPAC de l'Angoumois pour l'acquisition et la réalisation de ces 17 logements PLUS, soit 68 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 23 janvier 2008,

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 7 février 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une participation de 68 000 € à l'OPAC de l'Angoumois pour la réalisation de 17 logements PLUS à Angoulême – résidence Daras.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention avec la commune d'Angoulême et l'OPAC de l'Angoumois.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – article 20414 - sous-fonction 70 – autorisation de programme n°8 plan de cohésion sociale.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

04 mars 2008

Affiché le :

05 mars 2008